

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BEDEL Didier, GLORY Georges (arrivé à 20h12), MASSON Jean-Paul, CROQUISON Sébastien et RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.
- Absents excusés : LEFEUVRE André, de LORGERIL Olivier (Pouvoir donné au Maire)
- Absent : SAUVEUR Patrice.

Un scrutin a eu lieu ; M. MASSON Jean-Paul a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2008

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 06 novembre 2008. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : la décision modificative n°3 pour une animation à la bibliothèque. Le Conseil Municipal accepte d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

N°107-2008 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – ANIMATION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une animation pour la bibliothèque avait été prévue au budget mais que le montant inscrit s'avère être insuffisant. Monsieur le Maire précise que le coût de l'animation 2008 est de 470,00 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser le virement de crédit suivant :

Budget Commune – Section Investissement – Dépenses

<u>MONTANT</u>	<u>A PRELEVER AU</u>	<u>POUR INSCRIRE AU</u>
169,92 €	2188 – 034 (Acquisition de matériel)	2188 – 030 (Bibliothèque)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Accepte** le virement de crédit présenté ci-dessus.

N°108-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 - CIMETIERE

Arrivée de Monsieur GLORY Georges (20h12).

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007, fixant les tarifs des concessions et de la redevance funéraire pour l'année 2008. Il précise que 2/3 des recettes sont

affectées à la Commune, l'autre 1/3 au CCAS. Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

CIMETIERE	Tarifs 2008	Tarifs 2009
Redevance funéraire	25 €	25 €
Concessions dans le cimetière		
-concession cinquantenaire (en bordure d'allée)	192 € / m ²	192 € / m²
-concession cinquantenaire (à l'intérieur de la section)	177 € / m ²	177 € / m²
-concession trentenaire	159 € / m ²	159 € / m²
Concessions de cases au columbarium		
-concession de case : 15 ans	650 €	650 €
-concession de case : 30 ans	870 €	870 €

N°109-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 – LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007 fixant les tarifs de location du matériel communal pour l'année 2008. Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

Matériel	Tarifs 2008	Tarifs 2009
▪ chapiteau (40 m ²)	▪ 105 € (commune) ▪ 165 € (hors commune)	▪ 105 € (commune) ▪ 165 € (hors commune)
▪ auvent (buvette)	▪ 20 €	▪ 20 €
▪ banc	▪ 2 €	▪ 2 €
▪ table	▪ 5 €	▪ 5 €
▪ chaise	▪ 0.50 €	▪ 0.50 €
▪ chapiteau 60 m ²	▪ 125 € (commune) ▪ 200 € (hors commune)	▪ 125 € (commune) ▪ 200 € (hors commune)

N°110-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 – GARDERIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007 fixant les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2008. Monsieur le Maire précise qu'en moyenne une trentaine d'enfants

fréquentent la garderie et que ce service est apprécié des parents. Les recettes de 2008 seront supérieures à celles de 2007. Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

Nombre d'heures	Tarifs 2008	Tarifs 2009
0 H 30	1.00 €	1.00 €
1 H	1.80 €	1.80 €
1 H 30	2.40 €	2.40 €
2 H	3.05 €	3.05 €
FORFAIT		
2 H 30	3.50 €	3.50 €
3 H	3.70 €	3.70 €
3 H 30	4.00 €	4.00 €

N°111-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 – DROIT DE PECHE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007 fixant les tarifs de la pêche pour l'année 2008. Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

Forfait abonnement	Tarifs 2008	Tarifs 2009
- Carte à la journée	2 €	2 €
- Carte à l'année	25 €	25 €

N°112-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 – PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007 fixant les tarifs des photocopies pour l'année 2008. Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

Type de copie	Tarif 2008	Tarif 2009
▪ copie A 4	0.30 €	0.30 €
▪ copie A 3	0.50 €	0.50 €

N°113-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 – TENNIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007 fixant les tarifs de l'abonnement du tennis pour l'année 2008. Monsieur le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

Abonnement	Tarifs 2008	Tarifs 2009
-abonnement annuel / habitants PLEUGUENEUC	40 €	40 €
-abonnement annuel / non habitants	50 €	50 €

N°114-2008 TARIFS COMMUNAUX 2009 – LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 décembre 2007 fixant les tarifs de location des salles communales pour l'année 2008.

Monsieur Bedel propose de réunir une commission chargée de réétudier la tarification des salles.

Monsieur le Maire accepte la proposition et propose de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de reconduire les tarifs 2008 pour l'exercice 2009 :

DÉSIGNATION	Effectifs	TARIFS 2008	TARIFS 2009
Vin	salles A et B : 400 c	160 €	160 €
d'honneur	salle A : 280 c	110 €	110 €
	salle B : 110 c	80 €	80 €
11 h à 14 h et de 16 h à 19 h	salle associative : 80 c	70 €	70 €
	salle annexe : 80 c	50 €	50 €

Buffet	salle associative	120 €	120 €
Froid	salle annexe	120 €	120 €

Salle A	280 c	500 €	500 €
Salle B	120 c	290 €	290 €
Salles A et B	400 c	645 €	645 €

Cuisine A		75 €	75 €
Cuisine B		40 €	40 €

Bal, congrès, concert,		340 €	340 €
théâtre, loto		340 €	340 €
Vaisselle		80 €	80 €
Petite scène (salle B)		80 €	80 €

LOCATIONS ASSOCIATIONS de PLEUGUENEUC			
1ère fois	Choisir pour la 1ère	Gratuit	Gratuit
2ème fois	fois, la manifestation	- 50%	- 50%

	la		
3ème fois	plus intéressante,	- 30%	- 30%

HABITANTS de PLEUGUENEUC Réduction : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} journées (salles, vaisselle et cuisine)		40 % salle A	40 % salle A
		40 % salle B	40 % salle B
		40 % salles A + B	40 % salles A + B
Salles en semaine pour divers ateliers			
salle B (privé)		30 € / heure	30 € / heure
Salle A (privé)		50 € / heure	50 € / heure
Salle B (associations)		10 € / heure	10 € / heure
Salle A (associations)		10 € / heure	10 € / heure
LOCATIONS EXTÉRIEURES			
1 ÈRE JOURNÉE	PLEIN TARIF		
2 ÈME JOURNÉE	RÉDUCTION	Portant sur la location des salles uniquement	Portant sur la location des salles uniquement
salle A et salles A+B		réduction de 40 %	réduction de 40 %
salle B		réduction de 40 %	réduction de 40 %
Loto, concerts ,,,		réduction de 20 %	réduction de 20 %
CAUTION	Salles A et B	2 000 €	2 000 €
	Salle associative	1 000 €	1 000 €

N°115-2008 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2008 POUR LE RESEAU DE GAZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est desservie en gaz naturel et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Monsieur le Maire rappelle que le montant de cette redevance a été actualisé par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le calcul de la redevance est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal, soit 3 159 mètres. Son montant est fixé par le Conseil Municipal dans la limite d'un montant plafond de 214,92 € pour l'année 2008.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = (0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €} \times \text{ING/INGO}$$

- où L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal,

- où ING est l'index ingénierie de juillet 2007 (dernier indice connu au 1^{er} janvier 2008 évalué sur les 12 derniers mois = 753,4)
- où INGO est l'index ingénierie de juillet 2006 = 738,1

Le plafond de la redevance due au titre de l'année 2008 est ainsi de **214,92 €**.

- **Décide** que ce montant sera revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

N°116-2008 MISE EN SECURITE DE TROIS TRONÇONS DE L'AGGLOMERATION – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2009 pour le programme de mise en sécurité des trois tronçons de l'agglomération (la rue d'Armor - le lotissement de la Rochelle et la rue de Bellevue - la rue du Stade et la rue Broussais).

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux est estimé à 75 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2009 pour le programme de mise en sécurité des trois tronçons de l'agglomération, pour tous les aménagements éligibles à cette subvention inclus dans ce programme de travaux d'un montant estimatif global de 75 000 €,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

CONSTRUCTION DE L'ATELIER COMMUNAL – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des offres le jeudi 27 novembre 2008. 55 offres ont été reçues en Mairie.

Monsieur Ternot, maître d'œuvre, a remis son analyse des offres lors de la CAO réunie le mardi 09 décembre. La CAO a décidé de négocier avec les différentes entreprises pour les lots n°1 à 11. Pour le lot n°12, elle revoit les prestations demandées à la baisse et sollicite une nouvelle offre des entreprises.

La prochaine CAO se réunit le lundi 22 décembre 2008 pour l'adjudication des lots.

N°117-2008 EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA LIBERATION ET RUE DES CORSAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude détaillée remise par le SDE concernant le programme d'effacement des réseaux de la rue de la Libération et de la rue des Corsaires.

Le montant restant à la charge de la Commune, aux conditions actuelles, est de 141 268,80 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux en 2009 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser les travaux d'effacement des réseaux de la rue de la Libération et de la rue des Corsaires au cours de l'année 2009,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 comme suit :

Article 20415	51 300,00 €
Article 238	89 968,00 €
TOTAL	141 268,80 €
- **S'engage** à verser sa participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°118-2008 SALLE DES SPORTS - PANNEAU D'AFFICHAGE POUR LE BASKET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les responsables de la section basket lui ont signalé un dysfonctionnement du panneau d'affichage.

L'entreprise ALMASPORT a fourni un devis pour des travaux de modification de ce panneau d'un montant de 1 605,50 € HT. D'autre part, elle propose un tableau d'affichage neuf pour un montant de 2 734,38 € HT (pose comprise).

Monsieur le Maire précise que deux autres entreprises ont été sollicitées. Le devis d'ALMASPORT est mieux disant car il comprend notamment l'installation. Monsieur le Maire propose de le retenir.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Accepte** le devis d'ALMASPORT pour l'acquisition et l'installation d'un panneau d'affichage électronique, pour un montant de **2 734,38 € HT soit 3 270,32 € TTC**,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget, en investissement, à l'opération 034-Acquisition de matériel,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°119-2008 PLANTATIONS A L'ENTREE DE L'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement des espaces verts à l'entrée sud de l'agglomération reste à effectuer, suite à la mise en place du ralentisseur. L'entreprise JOURDANIERE a été sollicitée pour réaliser ces aménagements. Elle propose un devis d'un montant de 740,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser l'aménagement des espaces verts de l'entrée sud de l'agglomération,
- **Retient** le devis de l'entreprise JOURDANIERE d'un montant de **740,00 € HT soit 885,04 € TTC**,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget, en investissement,

- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°120-2008 VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE GAZ DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de réaliser annuellement la vérification des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux. Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

	SOCOTEC	APAVE	NORISKO	VERITAS
Salle multifonction	150	210	82,50	240
Salle des sports	90	175	55	160
Vestiaires foot	40	35	55	60
Mairie	80	105	110	160
Eglise	105	140	82,50	120
Ecole, cantine	140	525 (+gaz)	330	480
Bibliothèque, garderie	80	70	110	120
Poste	60	105	110	80
Gaz cantine	70		120	145
<i>(Frais de dossier)</i>		<i>(50)</i>		<i>(15)</i>
TOTAL (en € HT)	815	1 365	1 055	1 565

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'entreprise **SOCOTEC**, mieux disant, pour réaliser la vérification des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux, listés ci-dessus, pour un montant annuel de **815 € HT soit 974,74 € TTC**,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°121-2008 CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour réaliser l'entretien annuel de la chaufferie de l'école publique. Seul DESBOIS Dépannages a accepté de réaliser l'entretien. Le montant du devis est de 295,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Retient** l'entreprise **DESBOIS Dépannages** pour réaliser l'entretien annuel de la chaufferie de l'école publique, pour un montant de **295,20 € HT, soit 353,06 € TTC**,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°122-2008 INDEMNITES DE CONSEIL 2008 ATTRIBUEES AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal pour déterminer les indemnités de conseil allouées au Comptable Public chargé des fonctions de Receveur Municipal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des indemnités allouées en 2007 avec un taux à 100 % :

- Budget Communal : 488,28 € (confection de budget : 45,73 – conseil : 442,55)
- Budget Caisse des écoles : 102,84 € (confection de budget)

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les indemnités à un taux de 100 % soit un montant de 498,40 € pour le budget communal et de 113,84 € pour le budget caisse des écoles.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité, 15 POUR (dont 1 pouvoir) et 2 Abstentions (Mme Grimbelle et M.Barby)

- **Décide** d'accorder les indemnités de conseil et de budget au comptable public au taux de 100 %, soit les montants suivants pour l'année 2008 :

Budget communal : 498,40 €

Budget Caisse des écoles : 113,84 €

N°123-2008 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ENTR'AIDE ALIMENTAIRE DU LINON »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « Entr'aide alimentaire du Linon » à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette association, basée à Saint Domineuc, a été mise en place par la Banque Alimentaire. Elle procure une aide alimentaire aux personnes en situation difficile, domiciliées sur la Canton de Tinténiac. Il rappelle que cinq familles, soit neuf personnes au total, bénéficient de l'aide de cette association, qui remet également des bons d'achat pour les fêtes.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires étaient prévus au budget du CCAS mais que la subvention n'a pas été versée.

Il propose au Conseil Municipal de verser cette subvention sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Attribue** une subvention de 150,00 € pour l'année 2008 pour l'association « Entr'aide alimentaire du Linon ».

N°124-2008 CREATION D'UN POSTE POUR L'ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 novembre 2004 créant une étude surveillée de une heure après la classe, le lundi et le jeudi, assurée par deux enseignants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un des enseignants ne souhaitait plus assurer cette étude.

Considérant que ce service, qui répond à un besoin de la population, demande à être maintenu, Monsieur le Maire a sollicité Mme Gascoin Marguerite, ancienne enseignante, pour assurer l'heure d'étude surveillée du lundi.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste « d'agent social pour étude surveillée » pour une durée hebdomadaire de une heure. La rémunération sera basée sur la grille indiciaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de créer un poste d'agent social de 2^{ème} classe chargé d'assurer une heure d'étude surveillée par semaine à l'école publique,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°125-2008 PAIEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE PAR CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des administrés ont demandé de pouvoir payer la garderie périscolaire par Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.). Pour ce faire, une demande d'affiliation doit être faite auprès du Centre de Remboursement du C.E.S.U. (C.R.C.E.S.U.).

Vu la loi du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne,

Vu l'avis favorable du Percepteur,

Considérant que le C.E.S.U. peut permettre aux bénéficiaires de rémunérer la garde d'enfants assurée à l'extérieur du domicile par les garderies périscolaires,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Accepte** le paiement par Chèque Emploi Service Universel des frais de garderie périscolaire,
- **Décide** de demander l'affiliation auprès du Centre de Remboursement du C.E.S.U. (C.R.C.E.S.U.),
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°126-2008 VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Monsieur le Maire expose le dossier au Conseil Municipal.

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

Vu la délibération n°102.2007 du conseil communautaire en séance du 27 septembre 2007 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°96.2007 du conseil communautaire en séance du 27 septembre 2007 relative aux conditions de transfert de propriété des zones d'activités économiques communales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du code général des Impôts ;

Vu la validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2008,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Approuve** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 24 septembre 2008 ainsi que le montant de la charge nette transférée à la Communauté de Communes, à savoir :

Commune de Saint – Domineuc :	394,07€
Commune de Tinténiac :	3 882,47€
Commune de Combourg :	3 211,33€
Commune de Québriac :	0€

N°127-2008 UNION DES DEUX OFFICES CANTONAUX DES SPORTS

Monsieur Deshayes, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal le dossier. Les deux offices des sports des cantons de Combourg et de Tinténiac ont décidé de mutualiser leurs énergies au sein d'un seul office communautaire : « l'Office des Sports de la Bretagne Romantique ». Il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer à ce nouvel office des sports et de désigner un représentant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à l'Office des Sports de la Bretagne Romantique,
- **Désigne** M. DESHAYES Jean-Yves, délégué titulaire, et M. BESSIN Pascal, délégué suppléant,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°128-2008 DÉMÉDICALISATION DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (VCEU)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier adressé par le Président du Conseil Général concernant la réforme gouvernementale sur les unités de long séjour hospitalier (USLD). Ainsi, le gouvernement a décidé une réforme de la prise en charge des personnes âgées qui doit se traduire par la fermeture de 70 % des lits de long séjour hospitalier (soit 1 100 lits pour le seul département d'Ille-et-Vilaine) et leur reconversion en lits de maison de retraite médicalisées (EHPAD).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **S'associe** à la pétition du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 30 octobre 2008 contre la démedicalisation de la prise en charge des personnes âgées dépendantes,
- **Demande** au gouvernement un moratoire sur la réforme des lits d'USLD pour faire une étude portant sur l'ensemble des structures accueillant des personnes âgées et pour ouvrir une véritable concertation avec les départements.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

1. DIA concernant les parcelles cadastrées section AB n°6 et n°288, sises rue de la Libération, et d'une superficie totale de 1 693 m² :
Le Maire décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour lesdites parcelles.
2. DIA concernant la parcelle cadastrée section AC n°38p, sise rue du Stade, et d'une superficie de 900 m² :
Le Maire décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour ladite parcelle.
3. DIA concernant les parcelles cadastrées section AC n°38p et n°40, sises le Bourg et rue de Rennes, et d'une superficie d'environ 600 m² :
Le Maire décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour lesdites parcelles.

- **Etude globale pour la sécurisation des déplacements en agglomération, notamment piétons/vélos**
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qu'il a adressé aux services de la DDE les sollicitant pour la réalisation d'une étude globale portant sur la sécurisation des déplacements, notamment piétons/vélos, en agglomération.
- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur SIGNOR portant sur l'état des routes au lieu-dit « Le Breil Caulnette ».
- Monsieur le Maire demande à la Commission en charge de la voirie de répertorier tous les endroits où un élagage est nécessaire afin que la Commune adresse un courrier aux différents propriétaires leur demandant de procéder à cet élagage.
- **SMICTOM :**
MM. CROQUISON et BARBY, délégués au Smictom, présente au Conseil Municipal le compte-rendu des réunions.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

PROCHAINES RÉUNIONS MUNICIPALES

- **Commission d'Appel d'Offres – Construction d'un atelier communal :**
Adjudication des lots : le lundi 22 décembre 2008 à 17h00.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :** le jeudi 15 janvier 2009 à 20h00.

DATES A RETENIR

- **Randonnée pédestre – ARC'IRIS :** le dimanche 11 janvier 2009, Bétineuc – St André des Eaux, (10km). Départ 9h00 - place de la mairie.
- **VŒUX DU MAIRE :** le samedi 10 janvier 2009 à 11h00 à la salle multifonction.

Affichage du compte-rendu le 17 décembre 2008

Vu, le Maire
M. André BLANCHARD